

Charte de l'adhérent à Un Toit Pour Tous

« Il n'y a pas d'enthousiasme sans sagesse, ni de sagesse sans générosité » Paul Eluard

Dans le cadre de ses missions Un Toit Pour Tous encourage la création d'activités ou la mise en place de projets animés par ses adhérents dans le cadre de la stratégie du conseil d'administration. Les activités d'Un Toit Pour Tous reposent sur l'engagement des adhérents bénévoles actifs et des collaborateurs salariés. La présente charte définit le cadre des relations et des règles entre les responsables de l'association et l'adhérent.

Présentation d'Un Toit Pour Tous :

Un Toit Pour Tous, avec le soutien de la Fondation Abbé Pierre, est une association laïque, résolument engagée dans la lutte contre le mal-logement en Isère.

Le logement d'abord, la solidarité et l'autonomie, le vivre ensemble, l'intelligence collective sont les valeurs de l'association. Ses actions sont variées et répondent à des besoins diversifiés comme :

- La mise en œuvre de solutions innovantes, expérimentales ou complémentaires de celles développées par les autres opérateurs de l'hébergement ou du logement social.
- Le soutien apporté aux associations qui sont en contact direct avec les personnes et ménages les plus en difficulté en vue de la coproduction d'analyses, d'actions ou de solutions nouvelles.
- Des actions d'informations, de communications auprès des citoyens.
- Des propositions d'amélioration des politiques du logement et des interventions auprès des instances politiques pour que le droit au logement soit effectif.
- La création et animation des groupes d'adhérents actifs impliqués aux côtés des professionnels salariés.

Les axes prioritaires de sa stratégie sont le développement de son action, le maintien de la capacité d'innovation pour répondre aux besoins, la montée en compétence de nos métiers pour une meilleure prise en compte des personnes non logées ou mal-logées.

Rôle de l'adhérent actif - ses droits - ses obligations

L'adhérent est obligatoirement membre de l'association et paye une adhésion.

L'association Un Toit Pour Tous s'engage à :

- Accueillir et considérer les adhérents actifs comme des collaborateurs en leur confiant des activités au regard de leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité ;
- Informer des finalités de l'association, des réalisations et de ses principaux objectifs de l'année
- Faciliter les rencontres avec les dirigeants, les autres bénévoles, les salariés permanents et les bénéficiaires.
- Organiser des rencontres collectives et des formations en interne.
- Couvrir l'exercice de l'activité par une assurance. (Attention : UTPT ne souscrit pas d'assurance pour l'utilisation des véhicules personnels)

L'adhérent s'engage à :

- Adhérer aux valeurs et à l'éthique de l'association, respecter son organisation et son fonctionnement,
- Respecter les obligations de réserve, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur et exercer son activité dans le respect des convictions et opinions de chacun,
- Considérer que le bénéficiaire est au centre de toute l'activité de l'association et respecter sa différence.
- Collaborer avec les autres acteurs de l'association : dirigeants, salariés permanents et autres bénévoles.

Les adhérents ne reçoivent pas d'indemnité, En fin d'année ils pourront établir une liste de frais, les laisser en don à l'association et ainsi avoir un reçu de l'association pour bénéficier d'une réduction fiscale.

L'adhésion est annuelle de 30€ (déductible d'impôt), de 5€ pour les personnes non-imposables, de 1€ pour les moins de 25 ans et de 50€ pour les personnes morales. L'inscription se fait sur le site : untoitpourtous.org.

Les adhérents sont membres de l'association, participent et ont le droit de vote aux assemblées générales. Ils peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans toute la mesure du possible, à respecter un délai raisonnable.

Fait à _____ Date _____

NOM Prénom, signature précédé de la mention « lu et approuvé »